

Mardi 6 novembre 2018

EFFONDREMENT D'IMMEUBLES À LA RUE D'AUBAGNE La ville de Marseille mobilisée face à l'urgence

Plus de 24 heures après l'effondrement de trois immeubles anciens du centre-ville de Marseille, d'abord aux numéros 63 et 65, puis au 67 de la rue d'Aubagne (1^{er} arrondissement), l'intense et minutieux travail des équipes de secours se poursuit.

A l'heure actuelle, la priorité de la municipalité et de l'ensemble des équipes sur place consiste toujours à secourir les victimes d'un drame au bilan déjà trop lourd, qui risque encore d'évoluer.

Parallèlement à ces opérations de première urgence rendues difficiles par un intense épisode pluvieux, plusieurs procédures d'aides ont été activées.

- Sur instruction du maire de Marseille Jean-Claude GAUDIN, 105 personnes évacuées par mesure de sécurité ont été relogées dans 60 chambres d'hôtels du centre-ville. Parmi elles figurent des familles qui habitaient dans les immeubles écroulés. Des plateaux-repas ont été acheminés auprès de ces personnes. Ces mesures seront appliquées durant tout le temps nécessaire.

- L'association régionale des organismes HLM de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse coordonne et centralise les demandes de logement. Celles-ci seront transmises dans les plus brefs délais aux différents bailleurs sociaux marseillais ainsi que tous les autres organismes qui ont spontanément proposé leur aide.

- Un centre d'accueil des familles et de leurs proches a été ouvert, où tout le personnel dévoué de la mairie des 1^{er} et 7^e arrondissements (61, La Canebière, 1^{er} arr) s'est immédiatement mobilisé en apportant une aide d'urgence et en fournissant des bureaux à la section de police d'identification des victimes. Avec l'aide de la Croix Rouge, près de 300 personnes ont ainsi été accueillies depuis lundi, qui ont pu se restaurer avec les stocks disponibles en mairie. Une cellule d'urgence médico-psychologique a également été mise en place par la police judiciaire pour la population dans le cadre du protocole d'identification des victimes.

- Un numéro spécial joignable 24h/24 et non surtaxé (**04 91 14 55 61**) d'information au public, réservé en priorité aux personnes touchées par ces événements, vient d'être activé par la mairie de Marseille. Ce numéro permet un accès prioritaire au Centre d'Appels d'Allô Mairie.

Concernant les procédures administratives des immeubles effondrés, et dans l'attente des conclusions de l'enquête des autorités judiciaires, la maire de Marseille tient à rappeler les éléments suivants :



- L'immeuble situé au 63 de la rue d'Aubagne, avait été acquis par la Ville de Marseille après 10 ans de procédure et était propriété du bailleur Marseille Habitat. Après un arrêté de péril pris en 2008, il avait été muré et sécurisé afin d'en empêcher l'accès.
- L'immeuble, en copropriété, du 65 rue d'Aubagne, avait fait l'objet, le 18 octobre dernier, d'une expertise des services compétents qui avait donné lieu à la réalisation de travaux de confortement permettant la réintégration des occupants sur recommandation de l'expert mandaté par la justice.
- Le propriétaire du 67, rue d'Aubagne, avait engagé une procédure judiciaire à l'encontre de la copropriété du 65 concernant l'instabilité du mur mitoyen. Marseille Habitat s'était de plus associé à cette démarche.

Contact presse : 06 32 28 93 71